

LIRE ET COMPRENDRE LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE

SALLE HALLE À GRAINS
61 RUE PRÉSIDENT SALVADOR ALLENDE
69200 VÉNISSIEUX



Samedi 20 novembre 2021

De 14h à 17h

Présentation du cadre juridique des finances publiques locales

- Les grands principes budgétaires,
- La séparation des pouvoirs (Ordonnateur/Comptable)
- Les grandes étapes budgétaires de l'exercice.

1. Présentation d'un budget

- Les ratios
- Les sections (différencier fonctionnement / investissement)
- Les balances
- Présentation par natures et par fonctions
- Les annexes

2. Les moyens d'action et les enjeux

- Les équilibres et l'autofinancement
- Les leviers :
 - Les dépenses de fonctionnement (notion de rigidité des dépenses)
 - Les recettes de fonctionnement : levier fiscal et produit des Services
- Nécessité d'élaborer un Plan Pluriannuel d'Investissement,
- Subventions et emprunts.

3. Quelques notions d'analyse financière

- Utiliser les Comptes Administratifs
- Considérer les évolutions sur plusieurs exercices
- Isoler les dépenses et les recettes exceptionnelles
- Examiner la structure de la dette, les produits à risque, le plan d'extinction
- Examiner les budgets annexes et les satellites dans lesquels la collectivité est engagée (SEM...)

4. Rapprochement des orientations politiques avec les possibilités financières

- Hiérarchisation des priorités

Conclusions :

développer un budget participatif ?

Quelques sites où trouver des informations

- Questions / réponses, débat

Yves LE HEN, ancien directeur général adjoint en charge des finances, auteur de F comme finances publiques

Formations d'élu-e-s

par Le Formateur des collectivités

LIRE ET COMPRENDRE LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE

SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021

Salle Halle à Grains
61 rue président Salvador Allendé. 69200 Vénissieux

INSCRIPTION via votre collectivité

Coupon au dos à faire signer avec cachet de votre collectivité.

LIRE ET COMPRENDRE LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021 • DE 14H À 17H



SALLE HALLE À GRAINS

61 rue président Salvador Allendé
69200 Vénissieux

Pour tout renseignement, vous pouvez
nous joindre au **06 07 95 86 01**

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu-e territorial-e, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de la collectivité.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : **FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 8 avril 2019. DÉPARTEMENT 39.**

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

Lire et comprendre le budget d'une collectivité locale. 69200 Vénissieux

Samedi 20 novembre 2021

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction élective :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de :

- | | | | |
|---|------|---|--------|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitants | 100€ | <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 | 400€ |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000 | 150€ | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 | 450€ |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 | 200€ | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000 | 600€ |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 | 250€ | <input type="checkbox"/> plus de 100 000 | 800€ |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 | 300€ | Parlementaires, Conseillers départementaux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille | |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 | 350€ | <input type="checkbox"/> | 1 000€ |

Signature de l'élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité